

Projet de création de l'Association Foncière Pastorale Autorisée de la Gittaz Commune des Belleville

Pièce 1 - fiche de présentation

Qu'est-ce qu'une Association Foncière Pastorale ?

1- Principes généraux d'une AFP

Une Association Foncière Pastorale (AFP) est un établissement public à caractère administratif. Elle s'inscrit dans le temps. Son fonctionnement est régi par ses statuts et son règlement intérieur.

Ses principes fondamentaux sont les suivants :

- L'AFP est une association de propriétaires.
- L'AFP ne modifie pas la propriété. Chaque propriétaire reste libre de vendre ou d'hypothéquer ses biens.
- Une AFP a une vocation prioritairement agro-pastorale et accessoirement forestière.
- L'AFP assure une maîtrise d'ouvrage par délégation des propriétaires pour :
 - o Donner les terrains en location,
 - o Organiser le foncier,
 - o Réaliser des travaux en lien avec son objet.
- L'AFP permet une approche multi-usages. C'est un espace de discussion et de concertation permettant une cohérence entre tous les enjeux : agriculture, forêt, eau, biodiversité, tourisme...

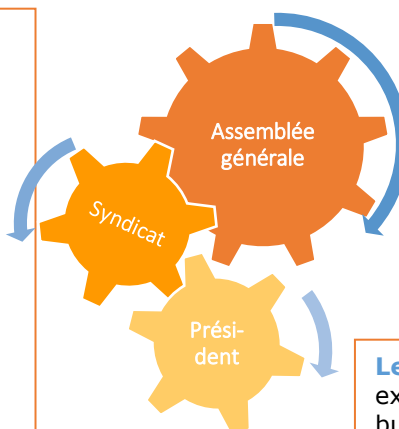
2- Fonctionnement d'une AFP

Le statut d'établissement public à caractère administratif lui impose un formalisme et des règles comparables à celles des communes (comptabilité...).

Chaque propriétaire est membre de l'AFP. Ce sont les propriétaires qui décident, dans les différents organes de gestion :

Le syndicat est composé de membres élus en AG. Il a pour fonction :

- d'élire le président,
- de proposer le programme de travaux et de le mettre en œuvre,
- de délibérer sur les budgets,
- de décider du mode et des conditions de location
- d'assurer la gestion courante...



L'assemblée générale est composée de **tous les propriétaires**. Elle élit le syndicat et délibère sur les éléments qu'il lui propose :

- la gestion du syndicat,
- le programme de travaux,
- la situation financière...

Le président représente l'AFP, exécute les décisions, les actes budgétaires, organise la vie de l'AFP.... Il n'a pas de pouvoir de police.

Le projet d'AFP de la Gittaz sur la commune des Belleville

1- La commune des Belleville

Les Belleville est une commune française située en Tarentaise dans le département de la Savoie, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle accueille sur son territoire trois stations de sports d'hiver : Saint-Martin de Belleville, Les Menuires et Val Thorens, toutes trois reliées au domaine skiable des 3 Vallées, le plus grand skiable du monde.

La commune compte désormais 3 611 habitants permanents (chiffre au 01/01/2020), environ 55 000 lits touristiques et s'étend sur 22 755 hectares.

L'agriculture tient une place importante sur le territoire. En effet, 17 agriculteurs sont présents à l'année sur la commune et plusieurs troupeaux (de moutons notamment) parcourent les pâturages en été. Les exploitations sont essentiellement tournées sur l'élevage de bovin lait (fromage) mais l'on retrouve également des caprins et des ovins viande et lait. Plusieurs exploitations proposent de la vente directe et/ou une activité d'accueil.

2- Pourquoi créer une AFP aux Belleville sur le secteur de Villarenger/La Gittaz ?

La municipalité s'est intéressée dès 2017 à la création d'une AFP à l'amont du hameau de Villarenger, incluant le hameau d'alpage de la Gittaz. Ce dernier est accessible et habité uniquement l'été. Il est constitué d'une vingtaine de bâtiments traditionnels. Le village de Villarenger est quant à lui habité à l'année.

En amont de Villarenger on trouve un partage entre espaces agricoles et forestiers. Au-delà, ce sont de vastes espaces agricoles très majoritairement pâturés et utilisés comme alpage.

Les motivations de la commune pour engager cette démarche de création d'une AFP sont multiples. Elle souhaite construire avec les propriétaires un outil pour gérer le territoire concerné de manière partagée mais pas uniformisée, en veillant à ce que chacun y trouve sa place.

Sur la base d'un diagnostic agro-pastoral réalisé par la Société d'Economie Alpestre en 2020, le groupe de travail a pu prendre connaissance des atouts, contraintes et enjeux agricoles du territoire et imaginer quelles pourraient être les perspectives pour le futur. Le diagnostic s'est également appuyé sur les usages agricoles du passé.

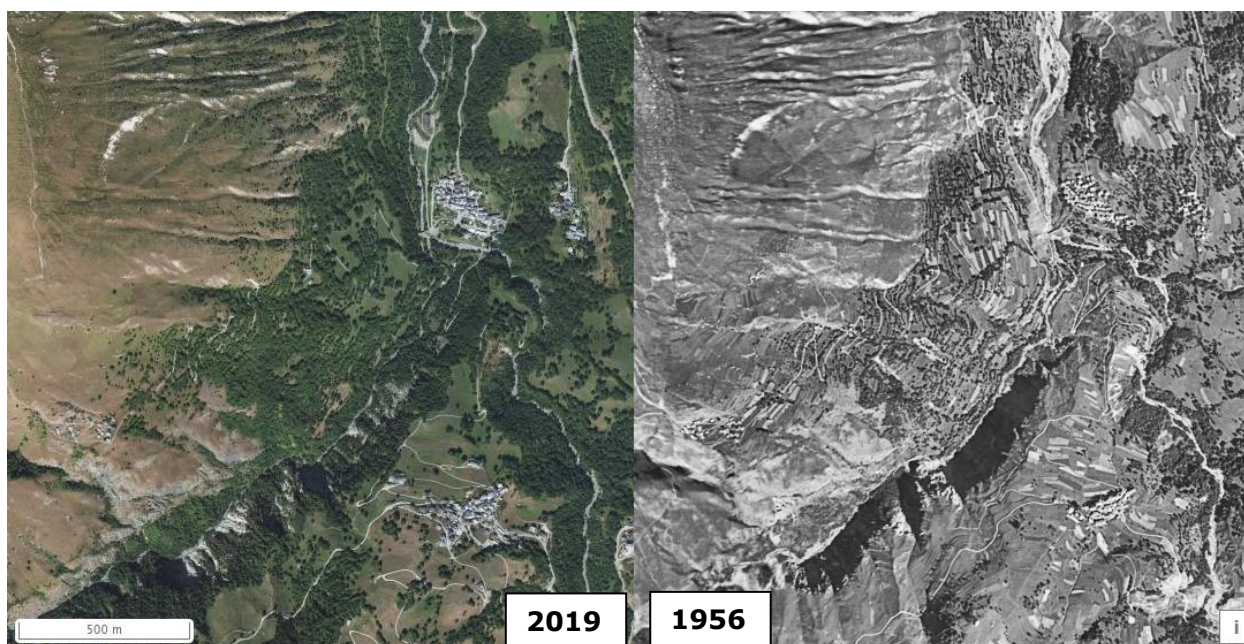
➤ Mieux valoriser les terres agricoles

- Le territoire est aujourd'hui partagé entre plusieurs exploitations. Il n'existe presque aucune contractualisation des surfaces, ce qui fragilise la pérennité foncière des exploitants, et ne permet pas non plus aux propriétaires de savoir qui exploite leurs terrains.
 - ➔ L'AFP vise à coordonner l'usage des terres agricoles en réorganisant, si besoin, leur répartition auprès des agriculteurs pour faciliter et rendre cohérent leur usage. Elle permettra de contractualiser les surfaces avec les exploitants (bail, convention pluriannuelle de pâturage...) pour, d'une part sécuriser l'outil de travail des agriculteurs dans le temps et faciliter la transmission de leur structure, mais aussi garantir aux propriétaires un bon usage, conformément à ce qui aura été défini dans le cahier des charges du contrat. L'AFP en exécutera le contrôle permanent. Cette organisation du foncier et sa contractualisation pourrait également permettre de réduire les tensions entre agriculteurs.
- En dehors de quelques parcelles de grande surface, le foncier est très morcelé. Les propriétaires n'ont pas tous connaissance de leurs propriétés. Certains sont loin et d'autres ne s'intéressent pas au devenir de leurs surfaces.
 - ➔ L'AFP permettra de s'affranchir du morcellement en associant l'intégralité des propriétaires, y compris ceux qui ne se sentent pas concernés par ce territoire et ceux dont il est difficile de retrouver la trace.
- L'AFP permettra de réaliser des travaux d'amélioration pastorale en mobilisant des financements publics. Les décisions futures de l'AFP pourront s'appuyer sur le diagnostic existant pour les

définir. Quelques pistes de réflexion ont été imaginées. Elles ne sont que des idées. Une fois l'AFP constituée, ce sont les propriétaires membres qui décideront :

- ➔ Le diagnostic a identifié une bonne desserte principale mais avec cependant quelques points noirs pour des accès au secteur de fauche (une pierre gênante pour un chariot de foin dans un virage par exemple).
- ➔ Il y a peu de ressources en eau pour l'agriculture. C'est un des facteurs limitants pour une utilisation par des bovins. Les points existants, notamment la source dite Chaude au Sud de la Montaz pourrait être aménagée pour permettre un accès et un gardiennage plus facile d'un éventuel troupeau.
- ➔ Le berger qui travaille actuellement sur le secteur ne dispose pas d'un logement conforme à la réglementation. Si ce type d'usage se poursuit, la construction d'un logement pourrait être envisagée. La localisation sera à définir en fonction des contraintes de gardiennage.
- ➔ Le diagnostic cartographie des secteurs aujourd'hui fauchés et d'autres qui pourraient en avoir le potentiel, sous réserve d'investigation plus poussées et sous réserve que cela soit pertinent et correspondent aux possibilités techniques et aux volontés d'une ou plusieurs exploitations agricoles. Il serait alors possible d'imaginer attribuer les terres inexploitées ou des terres qui pourraient faire l'objet de travaux tels que la suppression de quelques murgers gênants la fauche, la limitation ou la suppression de quelques arbres pour faciliter le séchage du foin...

Les photos aériennes ci-après montrent une certaine fermeture du paysage et déprise agricole entre 1956 et 2019. Il est tout de même important de noter que le secteur a des contraintes, notamment de pente, qui le rend peu propice à la fauche. Il faut aussi prendre en compte que les conditions d'exploitation ne sont plus les mêmes que dans les années 50 et que la mécanisation est indispensable à la rentabilité de l'utilisation d'une parcelle agricole (cela est d'ailleurs valable pour l'agriculture comme pour les autres activités économiques).



- L'AFP pourra permettre de prendre en compte le souhait des propriétaires de ne pas avoir d'animaux qui pâturent à l'intérieur ou aux abords immédiats du hameau de la Gittaz. C'est une problématique qui a plusieurs fois été évoquée.
- L'une des idées avancées par le groupe de travail est de mettre en place de la communication à destination du grand public (panneaux par exemple) sur les thèmes des caractéristiques du site et ses enjeux, l'agriculture, les agriculteurs, l'AFP...

➤ **Conduire une gestion intégrée avec les autres enjeux**

L'AFP permettra de mener une réflexion partagée et cohérente des autres enjeux du territoire :

- Enjeu biodiversité : notamment pour les chardons bleus (voire Tétrasyre), présents sur ce secteur.
- Enjeu de protection du captage du hameau de La Gittaz : les compétences de l'AFP pourront permettre d'assurer une première protection par la mise en œuvre de clauses spécifiques

encadrant les pratiques dans le secteur concerné. Une protection réglementaire pourra être envisagée.

3- Le périmètre de l'AFP

Le groupe de travail et la commune, devant les enjeux du territoire, proposent la création d'une AFP sur **une surface de 523 hectares** (sur les 22 755 ha que compte la commune au total) représentant **317 propriétaires**.

Seules ont été exclues du périmètre les parcelles support de bâti cadastré, leur vocation étant non agricole. Le périmètre est d'un seul tenant, s'appuie sur des limites physiques et naturelles (cours d'eau, ligne de crête...). Le choix a été fait d'inclure des parcelles entières, par soucis de facilité de repérage des propriétaires et de clarté du dossier administratif, à l'exception de la parcelle U1076, très grande pour laquelle le torrent fait la limite du projet de périmètre.

Au cours de la vie de l'AFP et conformément aux textes les régissant, les parcelles rendues constructibles par un document d'urbanisme opposable seront distraites (exclues) de l'AFP sur simple demande du ou des propriétaires au préfet.

4- La concertation

Le projet d'AFP tel que présenté ici et mis à l'enquête publique a fait l'objet d'une concertation en amont. Cette concertation a dû s'adapter au contexte de pandémie qui limitait l'organisation de réunion réunissant un public potentiellement nombreux.

La première réunion publique s'est déroulée le 25 juillet 2019. Elle a permis la constitution d'un groupe de travail ouvert à tous. Le travail concret a ensuite démarré en juillet 2020. Six réunions ont permis d'aboutir au projet présenté.

Face à l'impossibilité de réunir les propriétaires pour les informer et répondre à leurs questions dans l'intervalle, il a été décidé de leur adresser nominativement un courrier. Les propriétaires recensés ont tous été invités à rejoindre le groupe de travail pour alimenter la réflexion.

Enfin, le 20 août 2021, une réunion publique a eu lieu pour présenter le projet. Chaque propriétaire a reçu un courrier d'invitation sur la base des adresses indiquées au cadastre.